



Commission des Finances du Conseil Communal de Prilly

## Rapport sur le préavis n° 02-2025 concernant le budget 2025 (Version 2)

Au Conseil Communal de et à 1008 Prilly

### Composition de la commission des finances :

|                  |                  |                    |
|------------------|------------------|--------------------|
| Fabien Deillon   | UDC              |                    |
| Nolwen Favé      | Les Vert · e · s | nommée rapportrice |
| Cédric Monney    | PLR              |                    |
| Olivier Pilet    | PSIG             |                    |
| Christophe Porté | Les Vert · e · s |                    |
| Philippe Schroff | PLR              | nommé président    |
| Ariane Zwahlen   | PSIG             |                    |

11/02/2025

## Table des matières

|        |                                                                                              |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.     | Préambule .....                                                                              | 3  |
| 1.1.   | Organisation.....                                                                            | 3  |
| 1.2.   | Contenu du rapport .....                                                                     | 3  |
| 1.3.   | Refus du budget .....                                                                        | 3  |
| 1.3.1. | Explications des opposants au budget .....                                                   | 3  |
| 1.3.2. | Réactions des commissaires.....                                                              | 3  |
| 1.4.   | Résumé de la situation par la Municipalité .....                                             | 4  |
| 1.4.1. | Principales modifications.....                                                               | 4  |
| 1.4.2. | Evolution des enjeux financiers .....                                                        | 4  |
| 1.4.3. | Budget 2025 2.0: Résultat et comparaison avec 2024 et avec la 1 <sup>ère</sup> version ..... | 4  |
| 1.4.4. | Présentation de l'analyse UCV .....                                                          | 4  |
| 1.4.5. | Conclusions après la présentation de la Municipalité .....                                   | 5  |
| 2.     | Analyse du budget .....                                                                      | 6  |
| 2.1.   | Evolutions effectuées entre les deux versions .....                                          | 6  |
| 2.1.1. | Amendements votés le 9 décembre 2024.....                                                    | 6  |
| 2.1.2. | Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) :.....                                   | 6  |
| 2.1.3. | Fondation les Acacias.....                                                                   | 7  |
| 2.1.4. | Transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS .....                                         | 7  |
| 2.1.5. | Revenu de l'immeuble Passiaux 39.....                                                        | 7  |
| 2.1.6. | Contribution au fonds de rénovation du CSM .....                                             | 7  |
| 2.1.7. | Autres corrections .....                                                                     | 7  |
| 2.1.8. | Synthèse des variations .....                                                                | 7  |
| 2.2.   | Résultat – Comparaison au budget 2024 .....                                                  | 8  |
| 2.3.   | Présentation des estimations des revenus et des charges .....                                | 8  |
| 2.4.   | Marge d'autofinancement .....                                                                | 9  |
| 2.4.1. | Marge d'autofinancement 2025 .....                                                           | 9  |
| 2.4.2. | Evolution de la marge d'autofinancement entre les deux versions de budget .....              | 9  |
| 3.     | Délibérations.....                                                                           | 10 |
| 4.     | Vœux .....                                                                                   | 11 |
| 4.1.   | Vœu n°1 - Suivi et dépassements budgétaires .....                                            | 11 |
| 4.2.   | Vœu n°2 – Suivi des EPT .....                                                                | 11 |
| 4.3.   | Vœu n°3 – Suivi des heures supplémentaires.....                                              | 11 |
| 4.4.   | Vœu n°4 – Optimisation des envois postaux à la population .....                              | 11 |
| 4.5.   | Vœu n°5 – Traitement des préavis refusés .....                                               | 11 |
| 4.6.   | Vœu n°6 – Suivi des recommandations Compas.....                                              | 12 |
| 4.7.   | Vœu n°7 – Analyse d'efficience et impact sur les EPT .....                                   | 12 |
| 5.     | Amendements.....                                                                             | 12 |
| 6.     | Vote final.....                                                                              | 12 |
| 7.     | Conclusions .....                                                                            | 13 |

## 1. Préambule

La COFIN tient à remercier toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de cette deuxième version du budget 2025 de la ville de Prilly. Elle adresse ses remerciements à la Municipalité, ainsi qu'à l'ensemble des chef-fe-s de service et du personnel communal, pour leur travail supplémentaire, mais aussi pour leur patience durant ces premières semaines de 2025 sans budget.

Nous remercions en particulier notre Boursier qui a mis à disposition de la COFIN les documents complémentaires utiles et nécessaires à la réalisation de cet exercice.

### 1.1.Organisation

La nouvelle version du budget 2025 a été reçue le 22 janvier 2025. La COFIN a également pu recevoir la version Excel du budget 2.0. Cette manière de faire facilite grandement le travail d'analyse.

La COFIN s'est réunie à 5 reprises pour travailler sur le budget entre le 28 janvier et le 11 février, ceci représente plus de 80 heures de travail. Le Municipal des finances, Maurizio Mattia, et le Boursier ont consacré une séance le 29 janvier pour expliquer les évolutions apportées au budget et ont pu répondre aux premières questions. La COFIN a analysé chaque ligne de compte pour étudier les variations et avoir une vue globale des changements.

### 1.2.Contenu du rapport

La COFIN n'a analysé que les éléments budgétaires qui ont évolué par rapport au budget présenté fin 2024. La présentation de la situation conjoncturelle, ainsi que l'analyse du budget et l'analyse financière effectuées dans le rapport du 29 novembre restent valables en dehors des évolutions présentées ci-dessous.

### 1.3.Refus du budget

#### 1.3.1. Explications des opposants au budget

Lors de sa 1ère rencontre, la COFIN a souhaité comprendre les éléments qui ont amené l'ancien Municipal des finances, ainsi que des Conseillers communaux de son groupe à refuser le budget. Les reproches adressés sont les suivants :

- Ils estiment que trop de demandes ont été nécessaires pour obtenir le rapport de l'analyse financière de l'UCV. Ce rapport a finalement été transmis à la COFIN le 19 novembre 2024.
- Ils ont l'impression que le fonctionnement de la Municipalité n'est pas optimal : mauvaise gestion des heures supplémentaires, mauvaise gestion des dépassements budgétaires, absence de processus, notamment budgétaires.
- Ils jugent que l'analyse de l'UCV montre une situation fragile de la commune : si rien n'est entrepris, des déficits sont attendus ces prochaines années.
- Les retards dans certains investissements de la commune sont inquiétants.
- Pour eux, il est important de se ressaisir avant d'en arriver à des mesures plus douloureuses pour notre population.

En résumé, ce refus du budget est un signal d'alerte envoyé à la Municipalité et au Conseil Communal.

#### 1.3.2. Réactions des commissaires

Un Commissaire estime que ce refus reflète une situation évoquée déjà depuis de nombreuses années par l'UDC qui se réjouit être rejoint par le PSIG dans son combat contre les budgets déficitaires et l'endettement de la commune.

Le Président prend la parole et s'insurge de la situation. Il est extrêmement déçu de voir toutes les heures investies dans l'étude du budget ainsi que le travail de l'administration et de son personnel bafoué à tel point. Aucune réserve n'avait été formulée dans ce sens durant le travail de commission. Il n'a pas même

été averti au préalable de ce retournement de situation alors que la commission a voté pour ce budget à la majorité, il trouve totalement irrespectueux cette manière de faire envers tous les membres de la COFIN ainsi que toutes les personnes impliquées dans ce budget. Cette manœuvre politique a certes réussi, mais il en résulte une perte de confiance irréparable.

## 1.4. Résumé de la situation par la Municipalité

La Municipalité a présenté à la Commission des Finances l'évolution du budget 2025, intégrant plusieurs aspects et détaillés ci-après.

### 1.4.1. Principales modifications

**Reprise des amendements :** l'ensemble des amendements qui avaient été validés par le Conseil Communal avant le refus du budget ont été intégrés dans le budget 2.0.

**Intégration des centres de vie enfantine :** la reprise de la Fondation des Acacias par la ville de Prilly n'est plus intégrée au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais au 1<sup>er</sup> mai 2025.

**Transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS :** le bâtiment de la piscine de Fontadel a été repris par l'ASIGOS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Achat de l'immeuble Passiaux 39 :** la revue du budget permet d'intégrer les revenus de la location de l'immeuble préempté par la commune en 2024.

**Fonds de rénovation du CSM :** un avenant à la convention tripartite entre Lausanne, Prilly et Renens concernant la participation aux frais du Centre Sportif de Malley prévoit une contribution annuelle à un fonds de rénovation dont la part pour Prilly se monte à CHF 93'400.-.

**Avec 5 mois de plus,** certaines estimations budgétaires ont globalement pu être plus précises.

### 1.4.2. Evolution des enjeux financiers

**Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) :** Celle-ci se repose maintenant sur une considération de l'augmentation de la population qui n'avait pas été prise en compte et une adaptation des chiffres PCS (Plan Comptable Standardisé). Une estimation de charges de péréquation de CHF 1 million a été considérée pour le nouveau budget.

**Indexation des salaires :** lors du budget initial établi durant l'été 2024, une indexation de 1.1% des salaires était prévue. La révision du budget permet de revoir cette indexation à la baisse sur la base du taux de novembre 2024, fixé à **0.7%**.

### 1.4.3. Budget 2025 2.0: Résultat et comparaison avec 2024 et avec la 1<sup>ère</sup> version

**Résultat prévisionnel :** Une perte de CHF 4.458 millions est budgétée, en amélioration de CHF 1.846 millions (-29.3 %) par rapport à 2024 et en amélioration de CHF 1.467 millions (-24.8%) par rapport à la 1<sup>ère</sup> version avant les amendements (2025 1.0).

#### Charges et revenus :

- Charges : CHF 78.103 millions (2024 : 79.833 millions, soit -2,17 % et 2025 1.0 : 82.071 millions).
- Revenus : CHF 73.645 millions (2024 : 73.529 millions, soit +0.15 % et 2025 1.0 : 76.146 millions).

La COFIN constate que les charges sont en diminution tandis que les revenus augmentent légèrement.

### 1.4.4. Présentation de l'analyse UCV

Le nouveau Municipal des finances est venu en personne faire la présentation de l'analyse en compagnie du Boursier. Ceux-ci ont particulièrement soigné la clarté et la pertinence de leur intervention et la COFIN les remercie pour cela.

La Commune de Prilly a réalisé, en collaboration avec l'Union des Communes Vaudoises (UCV), une analyse financière prospective afin d'anticiper l'évolution de sa situation budgétaire dans les années à

venir. Cette étude repose sur plusieurs hypothèses, notamment une croissance des revenus fiscaux liée à l'augmentation de la population, qui devrait atteindre 16'287 habitants d'ici 2030. Afin de conserver un équilibre budgétaire, la Municipalité envisage de maintenir le coefficient d'imposition à 72,5.

Parallèlement, les charges liées à la masse salariale sont appelées à croître au maximum de 3,2 % par an, en raison des ajustements annuels, de l'inflation et de la création de nouveaux postes. En outre, une charge annuelle de 1,2 million de francs de la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) a été intégrée aux projections financières. Cette estimation, formulée par l'UCV, demeure toutefois une hypothèse qui devra être confirmée ou infirmée.

En matière d'investissements, la Commune prévoit une contribution de 48,96 millions de francs sur cinq ans aux projets intercommunaux de l'ASIGOS. En parallèle, ses investissements nets propres, hors participation à ces projets intercommunaux, sont estimés à 34,49 millions de francs sur la même période.

L'analyse prospective met en évidence une situation financière tendue à court terme, avec des exercices déficitaires attendus entre 2026 et 2028. Cependant, une amélioration progressive est anticipée à partir de 2028, en raison de l'augmentation des revenus fiscaux générés par l'arrivée de nouveaux habitants. Ainsi, la capacité économique d'endettement de la Commune pourrait atteindre 97 millions de francs à l'horizon 2030, tandis que la dette nette prévisionnelle serait d'environ 94 millions.

Dans ce contexte, la Municipalité met l'accent sur le développement des revenus du patrimoine financier comme levier de gestion budgétaire. Elle travaille notamment sur le projet PPA Corminjoz-Sud, qui pourrait faire l'objet d'un droit de superficie, ainsi que sur la rénovation et l'optimisation des revenus immobiliers de Sous-le-Collège SA. Par ailleurs, à titre informatif, l'analyse indique qu'une augmentation d'un point d'impôt générerait environ 438'000 francs de recettes supplémentaires en 2028 et 450'000 francs en 2029, bien que cette option ne soit pas envisagée à ce stade.

Bien que les années à venir s'annoncent délicates, la Municipalité considère que ce plan financier demeure conservateur et qu'il pourra être ajusté en fonction des résultats effectifs enregistrés chaque année. La Commune et l'UCV restent à disposition pour toute question ou ajustement stratégique afin d'assurer une gestion financière rigoureuse et durable.

#### 1.4.5. Conclusions après la présentation de la Municipalité

Le Municipal des finances conclut sa présentation en rappelant que le refus de ce budget a engendré une grosse inquiétude au niveau de la Municipalité et des collaboratrices et collaborateurs de l'administration. Il espère avoir pu nous rassurer sur le fait que les finances communales vont bien mieux que ce que nous avons pu lire dans la presse.

Le personnel est impliqué et tous cherchent à être transparents et rigoureux : nous pouvons poser toutes les questions sur ce qui nous manque.

Concernant l'analyse de l'UCV et en regard du planning qui a été présenté, le Municipal des finances rappelle qu'il ne leur était pas possible de transmettre des documents qu'ils n'avaient pas fini d'étudier.

Un.e commissaire trouve dommage que nous n'ayons pas reçu l'analyse de l'UCV pour commencer le travail de la COFIN sur le budget 2025. Le Municipal des finances précise que l'analyse de l'UCV est le travail de collaboration entre notre Boursier et l'UCV : nous avons eu le rapport prospectif complet de l'UCV et notre Boursier dispose d'un tableur Excel complet comme outil de travail.

Le Municipal des finances relève que les finances communales sont bien gérées et que la Municipalité fait son travail sans attendre de recevoir les questions de la COFIN ou de la COGEST pour réfléchir sur la situation financière.

Le Président remercie le Boursier et le Municipal des finances tout en relevant que l'origine de certains problèmes étaient liés à des difficultés à comprendre les attentes et dans les communications précédemment reçues par la COFIN et que, à la suite de cette présentation, il relève maintenant beaucoup

plus de clarté dans les informations reçues lors des rencontres avec la Municipalité pour l'étude du budget V1, notamment sur les dates de l'analyse de l'UCV.

## 2. Analyse du budget

### 2.1. Evolutions effectuées entre les deux versions

Comme mentionné précédemment, la COFIN a concentré ses travaux sur les évolutions effectuées entre les deux versions du budget.

Dans une 1<sup>ère</sup> lecture, la COFIN a parcouru le tableau d'analyse des écarts figurant dans le préavis en page 7 et a transmis des questions sur ces écarts à la Municipalité. Les réponses reçues ont été partagées lors de la rencontre avec le Municipal des finances et le Boursier. Elles figurent en annexe 1.

Dans un 2<sup>e</sup> temps, la COFIN a analysé plus précisément certains postes budgétaires, détaillés ci-après.

#### 2.1.1. Amendements votés le 9 décembre 2024

La COFIN s'est assuré que les amendements votés par le Conseil Communal le 9 décembre 2024 aient bien été intégrés dans ce nouveau budget.

| Amendements votés le 09.12.2024                       | Montant amendé  | Correction dans Budget 2.0 |
|-------------------------------------------------------|-----------------|----------------------------|
| Amend. 1 - Traitements Municipalité                   | -28 990         | -25 190                    |
| Amend. 2 - Cotisations CIP                            | -197 696        | -111 082                   |
| Amend. 3 - Assurance accident                         | -25 300         | -28 280                    |
| Amend. 4 - Traitements stagiaire à double             | -23 000         | -23 000                    |
| Amend. 5 - Renonciation à achat licence Microsoft 365 | -129 540        | -129 540                   |
| Amend. 6 - Réclamation redevance DDP Grand Vigne      | 148 000         | 148 000                    |
| Amend. 7 - Montants TEC comptabilisés en 2022         | 0               | 0                          |
| Amend. 8 - Contribution paroisse Prilly-Jouxens       | 3 200           | 3 200                      |
| Amend. 9 - Refus poste délégué aux sports             | -55 000         | -56 500                    |
| Amend. CC - Frais de port - Culture et intégration    | -5 000          | -4 500                     |
| <b>Total</b>                                          | <b>-313 326</b> | <b>-226 892</b>            |

L'écart principal provient de l'amendement n°2. La correction des cotisations CIP s'est avérée moins importante que prévu. Les montants sont différents de ceux présentés en page 7 du préavis puisque le total pour cet amendement présenté par la Municipalité tient compte de la diminution des charges sociales pour la fondation des Acacias qui ne fait pas partie de l'amendement mais provient du report de la date de reprise des Acacias.

#### 2.1.2. Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV) :

Comme mentionné dans le rapport complet de la COFIN, l'année 2025 marque l'entrée en vigueur d'une nouvelle péréquation intercommunale, qui revoit complètement les calculs des charges entre communes. Ces nouveaux paramètres rendent les comparaisons directes avec les années précédentes impossibles, sauf pour les totaux annuels.

Le Canton avait transmis un acompte 2025 basé sur les chiffres corrigés de 2023, prévoyant une charge globale pour la Ville de CHF 2.762 millions, soit une forte augmentation par rapport aux comptes 2023 (CHF 1.451 million). Cet acompte était jugé pessimiste par la Ville dans sa 1<sup>ère</sup> version du budget. À la suite de l'analyse de l'UCV, la Municipalité a finalement choisi de fixer la prévision 2025 à une charge de 1.0 millions alors que la 1<sup>ère</sup> version prévoyait une charge de CHF 2.071 millions, ce qui représente **une baisse significative de CHF 1.071 millions.**

### 2.1.3. Fondation les Acacias

En 2025, les activités de la Fondation Les Acacias seront intégrées dans les comptes et les activités de la Ville, sous le Service Enfance.

La 1<sup>ère</sup> version du budget présentait une intégration au 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais comme déjà mentionné dans le 1<sup>er</sup> rapport de la COFIN, elle ne va finalement se réaliser qu'au 1<sup>er</sup> mai. La Municipalité a profité de cette nouvelle version pour apporter les corrections budgétaires nécessaires. La COFIN constate que le report de 4 mois **n'impacte pas le budget**.

### 2.1.4. Transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS

Dans le préavis 02-2025, la Municipalité mentionne que, lors de la constitution du DDP Collège de l'Union, la piscine de Fontadel n'a pas pu être distinguée du reste du bâtiment. La piscine de Fontadel est alors reprise par l'ASIGOS au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Selon son analyse, la COFIN constate que cette opération engendre un **revenu net d'environ CHF 200'000.-**. Toutefois, en contrepartie, la participation à l'ASIGOS devrait augmenter de 70% de ce montant puisque la ville de Prilly contribue à cette association intercommunale pour ce taux, ce qui n'a pas été fait puisque le budget de l'ASIGOS n'a pas été revu. La COFIN va proposer un amendement et se demande si l'ASIGOS pourra prendre en charge cette dépense supplémentaire.

### 2.1.5. Revenu de l'immeuble Passiaux 39

La Ville de Prilly a acquis un immeuble au chemin des Passiaux 39 en 2024. En attendant l'octroi d'un DDP début 2026, la Ville de Prilly devrait recevoir un **revenu net de CHF 165'000.-** en 2025.

### 2.1.6. Contribution au fonds de rénovation du CSM

En sus de la convention tripartite entre les villes de Lausanne, Prilly et Renens, un avenant prévoit une contribution annuelle à un fonds de rénovation du Centre Sportif de Malley dont la part pour Prilly se monte à **une charge de CHF 93'400.-** et figure dans cette 2<sup>e</sup> version du budget.

### 2.1.7. Autres corrections

Les autres corrections apportées au budget concernent les achats, l'assurance juridique, les cotisations AVS, les loyers, l'indexation des salaires, les taxes d'épuration ainsi que la participation aux TL. Au net, cela représente une **augmentation de charges de CHF 106'512.-**.

### 2.1.8. Synthèse des variations

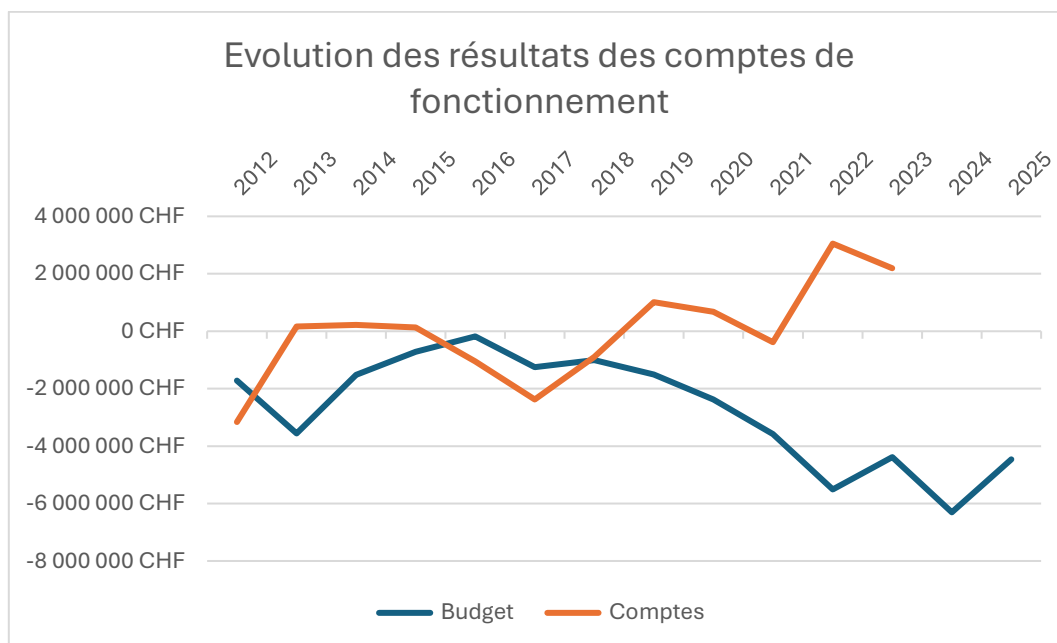
La synthèse des variations dont le total est une augmentation du résultat budgété de CHF 1.467 million est présentée dans ce tableau :

| Rubrique                                            | Montant           |
|-----------------------------------------------------|-------------------|
| Amendements votés le 09.12.2024                     | -226 892          |
| Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise        | -1 071 000        |
| Fondation Les Acacias                               | 0                 |
| Transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS      | -204 100          |
| Revenu de l'immeuble Passiaux 39                    | -165 000          |
| Contribution au fonds de rénovation du CSM          | 93 400            |
| Autres corrections                                  | 106 512           |
| <b>Différence entre Budget 1ère et 2ème version</b> | <b>-1 467 080</b> |

## 2.2.Résultat – Comparaison au budget 2024

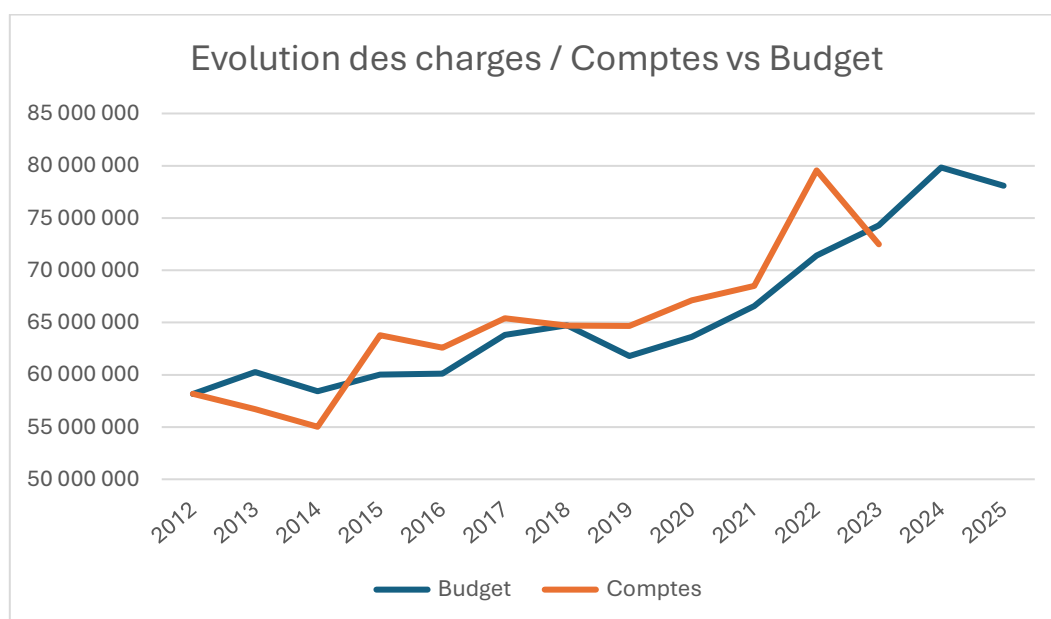
Le résultat budgété présenté par la Municipalité montre une **perte de CHF 4'458'00.-** inférieure à celle du budget 2024 (CHF 6'304'156.-) et une **marge d'autofinancement de CHF 979'300.-** légèrement inférieure à celle du budget 2024 (CHF 1'044'000.-).

Ce résultat est composé d'un **total de charges de CHF 78'103'085.-** (-2.17% par rapport à 2024) et d'un **total de revenus de CHF 73'645'085.-** (+0.16% par rapport à 2024).

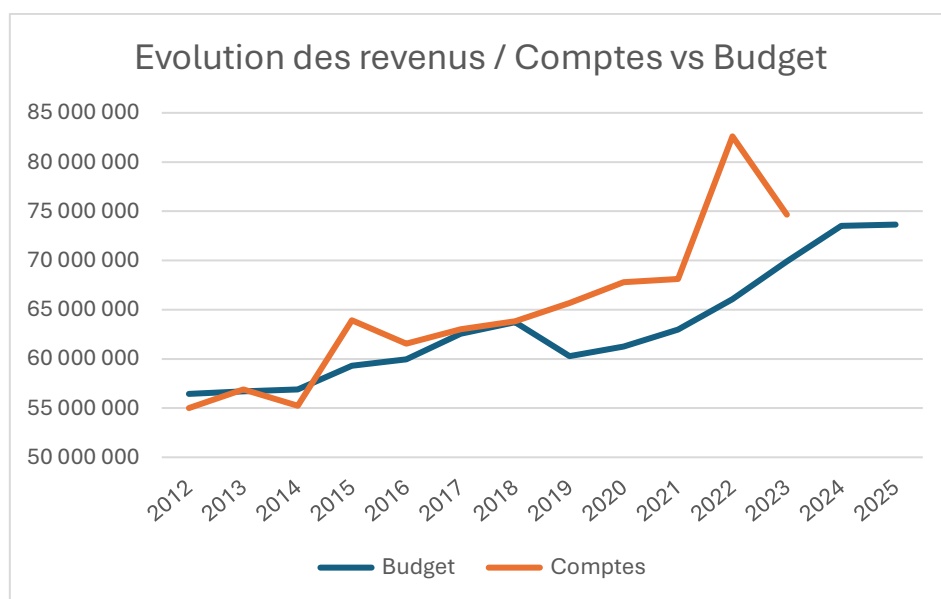


## 2.3.Présentation des estimations des revenus et des charges

Le total des charges diminue de 2.17% par rapport à 2024 pour atteindre CHF 78'103'085.-.



Le total des revenus augmente de 0.16% par rapport à 2024 pour atteindre CHF 73'645'085.-.

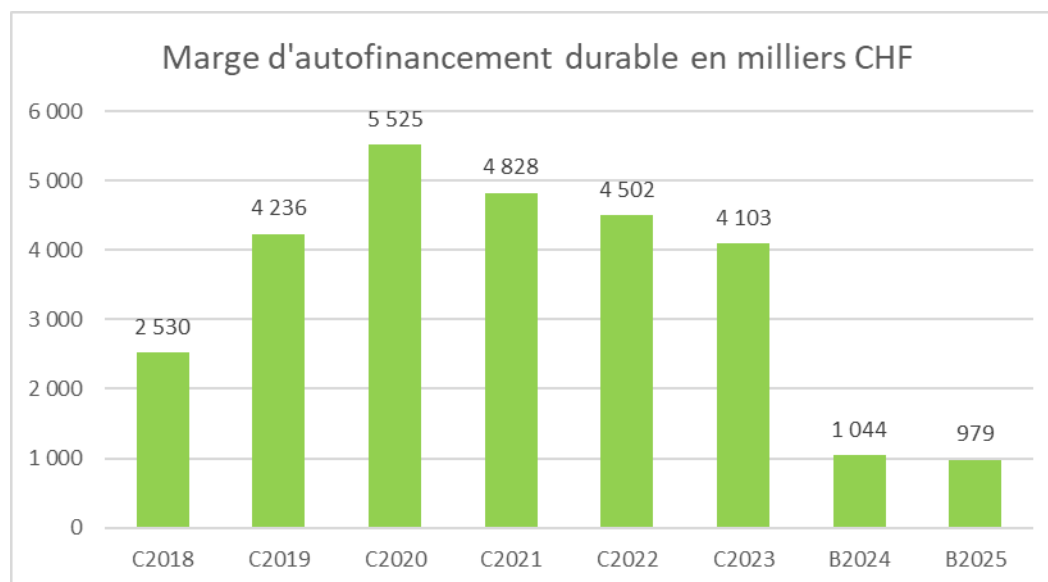


## 2.4. Marge d'autofinancement

### 2.4.1. Marge d'autofinancement 2025

La marge d'autofinancement budgétée est de CHF 979'300.-. Elle est légèrement inférieure à celle du budget 2024 (CHF 1'044'000.-).

Du fait de l'écart entre budget et comptes, nous pouvons relever que la marge d'autofinancement réelle des années 2018 à 2023 est bien supérieure à la marge d'autofinancement budgétée pour 2024 et 2025.



### 2.4.2. Evolution de la marge d'autofinancement entre les deux versions de budget

Le résultat 2025 s'améliore de 1.467 million entre les deux versions de budget tandis que la marge d'autofinancement se réduit de 0.562 million.

La COFIN a analysé ces variations.

Tout d'abord, il faut relever que l'amendement 7 voté le 9 décembre n'avait certes pas d'impact sur le résultat mais il péjorait fortement la marge d'autofinancement de CHF 2.996 millions. La marge d'autofinancement serait alors passée d'un solde positif de CHF 1.542 million à un solde négatif de CHF

1.454 million. La correction a engendré une baisse de revenu de CHF 2.996 millions et une diminution d'attribution aux financements spéciaux de CHF 2.996 millions.

Finalement, nous constatons que l'évolution des charges et revenus d'exploitation impacte la marge d'autofinancement et que la diminution de l'attribution à des fonds de réserve et aux financements spéciaux impacte le résultat total :

| Libellé                                                         | Budget 2025 2.0   | Budget 2025 1.0   | Budget 2024       |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Charges d'exploitation                                          | -69 249 165       | -71 151 725       | -69 568 171       |
| Revenus d'exploitation                                          | 70 228 465        | 72 693 245        | 70 612 370        |
| <b>Marge d'autofinancement totale</b>                           | <b>979 300</b>    | <b>1 541 520</b>  | <b>1 044 199</b>  |
| Amortissements du patrimoine administratif                      | -4 122 170        | -4 066 170        | -3 887 389        |
| Attribution à des fonds de réserve et aux financements spéciaux | -2 521 130        | -4 606 430        | -4 261 800        |
| Prélèvement à des fonds de réserve et aux financements spéciaux | 1 206 000         | 1 206 000         | 800 834           |
| <b>Résultat total</b>                                           | <b>-4 458 000</b> | <b>-5 925 080</b> | <b>-6 304 156</b> |

### 3. Délibérations

La présentation réalisée par le Boursier et le Municipal des finances a été globalement appréciée. Elle s'est distinguée par son caractère factuel et sa clarté, permettant ainsi une bonne compréhension des enjeux financiers de la commune.

Toutefois, un.e Commissaire considère que la version 2 du budget présente une situation encore plus dégradée que la première. La marge d'autofinancement s'est encore réduite, ce qui l'inquiète vivement. Au fil des années, l'augmentation des coûts dans plusieurs domaines, notamment l'ARASPE et la Police, est perçue comme une charge qui devient difficilement supportable pour la population. Son ressenti est que vivre à Prilly devient de plus en plus coûteux, sans que les perspectives financières ne s'améliorent.

Les attentes d'un.e Commissaire étaient que la Municipalité effectue les ajustements nécessaires pour rendre le budget acceptable. Or, la surprise a été grande de recevoir un budget intégrant seulement la reprise des amendements et quelques adaptations, sans véritable travail de fond sur la première version. Une réduction plus significative du déficit était espérée, en concentrant les efforts sur les besoins essentiels de la population, plutôt que sur de nouveaux besoins que l'on souhaiterait créer.

Un.e Commissaire déplore l'impression générale d'un coup politique dirigé contre la Municipalité, sans qu'aucune stratégie concrète d'évolution budgétaire de fond n'ait été demandée ni qu'aucun amendement nouveau n'ait été proposé. Il en résulte une absence de débat, car aucun changement fondamental ne justifie de revoir les positions initiales.

Un.e Commissaire indique que ce budget était l'occasion d'envoyer un signal quant au mode de fonctionnement de la Municipalité. Toutefois, on constate un manque de prise de conscience face aux transformations majeures en cours, ce qui suscite des inquiétudes. Les deux versions du budget sont quasi similaires et les avis financiers demeurent inchangés. Pourtant, le résultat budgétaire a évolué de plus de 1,5 million de francs.

Un.e Commissaire indique que les paramètres fondamentaux du budget, tels que la péréquation, la facture sociale et les impôts, sont très aléatoires et impossible à évaluer précisément. L'amplitude possible est importante et fait vite basculer un budget du noir au rouge. Cette incertitude complique le pilotage budgétaire et impose une gestion financière avec une visibilité digne d'un jour d'épais brouillard. On délibère longuement sur un budget que l'on peut ajuster en surface, mais sur lequel l'impact réel demeure très limité. La sensation prédominante est que la commune subit sa situation financière liée aux éléments exogènes plutôt que de la maîtriser. Le niveau des dépenses courantes du ménage communal est globalement plutôt bien suivi et en amélioration d'année en année, avec depuis quelques exercices une transparence et une disponibilité de l'information à relever. Equilibrer ce budget en coupant sur des dépenses qui ont été décidées ces dernières années amènerait forcément à des mesures impopulaires qui ne s'avèreraient finalement pas indispensables si les comptes se bouclent sur un bénéfice !

La COFIN relève que les mesures de contrôle des dépenses et des dépassements qui sont petit à petit mises en place sont positives. La dernière mouture du processus décidé avec la Municipalité va amener la transparence et le suivi qu'elle attend depuis longtemps.

En conclusion, la COFIN estime qu'aucun changement de fond n'a été apporté à ce budget, ce qui ne permet pas de modifier l'appréciation initiale formulée par la Commission à son égard.

## 4. Vœux

Les 5 vœux émis par la COFIN dans son rapport du 29 novembre restent valables. Ils sont rappelés ci-dessous :

### 4.1.Vœu n°1 - Suivi et dépassements budgétaires

Nous rappelons ici uniquement les conclusions :

- Aucun dépassement budgétaire n'est admis.
- En cas d'imprévu urgent, la Municipalité peut prendre la décision de dépenses supplémentaires jusqu'à CHF 50'000.- par ligne de compte.
- La Municipalité devra motiver tout dépassement de plus de CHF 3'000.- et 10% par le biais du tableau de contrôle budgétaire ou d'un outil de suivi qui lui permettra de piloter ces éventuels dépassements et d'en informer le Conseil Communal dans sa prochaine séance.
- En cas d'imprévu supérieur à CHF 50'000.- la Municipalité doit en plus présenter le dépassement de manière détaillée dans un chapitre spécifique dans le rapport sur les comptes et ce chapitre fera l'objet d'un vote au conseil en étant intégré dans les conclusions du préavis.
- Tous les dépassements sont documentés dans les commentaires formulés à la remise des comptes.

### 4.2.Vœu n°2 – Suivi des EPT

Dans le cadre de la présentation du budget, la COFIN demande à la Municipalité de mettre à disposition du Conseil Communal un tableau de suivi des EPT plus explicite. Il conviendrait d'y voir figurer les EPT validés lors du budget précédent, les évolutions réalisées en cours d'année par suite de rotation du personnel ou par voie de préavis, ainsi que les demandes d'EPT pour le budget à venir.

Dans le suivi des EPT, la COFIN demande également de faire figurer spécifiquement les postes de stagiaires et les contrats d'auxiliaire de 6 mois et plus.

*Ajout : Une évolution entre les deux versions du budget a été effectuée. Elle correspond partiellement à la demande de la COFIN qui la précisera pour le prochain budget.*

### 4.3.Vœu n°3 – Suivi des heures supplémentaires

La COFIN demande à la Municipalité d'instaurer un suivi trimestriel des heures supplémentaires, afin de contrôler la diminution demandée par la COFIN et la COGEST.

### 4.4.Vœu n°4 – Optimisation des envois postaux à la population

Le budget présente une augmentation des publications du Prill'hérault. Avec l'arrivée prochaine du chargé de communication, la COFIN invite la Municipalité à optimiser les envois de tout-ménages et du Prill'hérault, afin de limiter les dépenses liées aux frais de distribution.

### 4.5.Vœu n°5 – Traitement des préavis refusés

Dans le plan des investissements, le préavis référencé sous 2022.3100.01 concernant la modernisation des jardins familiaux est ouvert malgré le refus du Conseil Communal. La COFIN demande que les crédits de pré-étude des préavis qui sont refusés soient directement passés en charge.

A ces vœux, la COFIN ajoute les vœux suivants :

#### 4.6.Vœu n°6 – Suivi des recommandations Compas

À la suite du rapport d'audit Compas, la COFIN demande qu'il y ait un suivi des recommandations avec une implication de la COFIN sur les aspects financiers. Il s'agit d'identifier les mesures prioritaires et de définir les délais de mise en œuvre, en communiquant des informations périodiquement à la COFIN.

#### 4.7.Vœu n°7 – Analyse d'efficience et impact sur les EPT

À la lecture du rapport d'audit Compas, la COFIN recommande d'étudier les améliorations potentielles en termes d'efficience avant d'engager toute augmentation d'EPT. La question doit également se poser lors de chaque départ de personnel (démission, retraite, ...).

## 5. Amendements

La COFIN constate que le budget 2025 prévoit un excédent de charges de 4.5 millions avec une marge d'autofinancement de 0.979 million ; ceci avant amendements.

#### **Amendement n°1 : 1730.3523.003 Contribution Centre Sportif de Malley**

La constitution d'un fond de rénovation doit passer par les charges d'exploitation du CSM. Dès lors ce fond de rénovation doit être intégré dans la convention acceptée par le Conseil Communal pour la couverture du déficit du CSM avec une participation maximale de CHF 803'000.- pour 2025.

Un.e commissaire estime qu'au vu de l'investissement conséquent et du coût de construction du CSM qui va s'avérer supérieur aux 208 millions initiaux, il lui paraît légitime que les actionnaires s'engagent à constituer un fond de rénovation qui aurait dû être prévu à l'origine.

Un.e commissaire estime que la convention existante doit être respectée et ne souhaite pas que la ville de Prilly paye plus que ce qui était prévu et que Lausanne honore ses engagements.

Le montant à amender est une **diminution de charges de CHF 93'400.-**.

La COFIN vote cet amendement par 2 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions. Par la voix prépondérante du Président, l'amendement est refusé.

#### **Amendement n°2 : 5020.3522.004 Participation à l'ASIGOS**

À la suite du transfert de la piscine de Fontadel à l'ASIGOS, celle-ci devrait reprendre des charges pour plus de CHF 200'000.-. En contrepartie, nous pouvons estimer que la participation de Prilly à l'ASIGOS devrait augmenter d'environ 70% de ces CHF 200'000.-.

Le montant à amender est une **augmentation de charges de CHF 140'000.-**.

La COFIN accepte cet amendement à l'unanimité.

## 6. Vote final

C'est avec 4 voix pour, 2 contre et 1 abstention que la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'approuver le préavis N° 02-2025 tel qu'amendé concernant le budget 2025 de la Commune de Prilly.

Un.e commissaire annonce un rapport de minorité.

## 7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 02-2025, le budget 2025 de la STEP de Vidy et le budget 2025 du SDIS Malley, Prilly-Renens,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

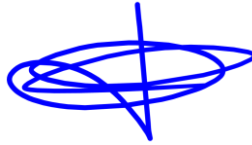
Décide

1. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 1'642'000.-- figurant sous 3526.003-4600 aux coûts d'exploitation de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise-STEP de Vidy et d'approuver le budget 2025 de ladite STEP;
2. d'approuver la participation financière de la Commune de Prilly de CHF 296'800.-- sous 3521.001-6500 à l'organisme intercommunal de Défense contre l'incendie et de Secours SDIS Malley, Prilly-Renens et d'approuver le budget 2025 dudit organisme;
3. d'approuver le budget ordinaire de la Commune de Prilly pour l'année 2025 présentant un excédent de charges de CHF 4'598'000.-.

**Au nom de la Commission des Finances :**



Philippe Schrott, Président



Nolwen Favé, rapportrice

## Annexe - Questions posées par la COFIN à la Municipalité concernant le budget 2025 2.0

*Envoyées le 28 janvier 2025, réponses reçues le 29 janvier 2025*

1. Est-ce que la situation salariale pour les collaborateurs-trices sera régularisée au mois de mars ?  
Peut-on quantifier la charge de travail supplémentaire liée à cette opération ?  
Oui, pour autant que le budget soit accepté.  
Il s'agit d'un travail conséquent :  
Bourse entre 40-60 heures y.c. fonctionnement C2025 sans budget (instructions, questions, affolement général du personnel)  
RH : env. 80 heures
2. Comment les modifications de taux d'activité prévues au 01.01 ont été gérées ?  
Tout a été gelé, y compris les promotions (p.ex. suite à des formations certifiantes ou des changements de cahier des charges). A noter que la loi ne nous permet pas d'engager 1/12 du budget comme on l'a entendu, mais uniquement à engager « les dépenses indispensables à la bonne marche de l'administration »
3. Pouvez-vous nous expliquer ce qui provoque une baisse de la marge d'autofinancement en comparaison avec la version 1, de 1.541 à 0.979 mios, ceci alors que le déficit est moindre ?  
L'amendement Cofin n° 7 TEC de 2.996 mios impactait la marge d'autofinancement d'autant. Par ailleurs, une comparaison entre résultat et marge d'autofinancement n'est pas toujours pertinente.
4. Comment a été défini le 0.7% d'augmentation des salaires ? le taux effectif à fin 2024 étant de 0.6%  
De novembre 23 à novembre 24, le taux était de 0.7 %, Nous nous sommes basés sur ce dernier chiffre disponible. A noter que le changement des salaires est un gros travail, puisque notre logiciel actuel ne nous permet pas l'automatisation et qu'il faut adapter, les charges sociales, la CIP, etc. Les RH estiment ce travail à une 50aine d'heures
5. 311 : achat de matériel - Pouvez-vous tout de même nous expliquer et nous donner le détail de la baisse de 18.9k ?  
→ Piscine Fontadel (section 1720) CHF 8k et Reprise Fondation Acacias au 1.5.25 et plus au 1.1.25 pour le solde
6. 312 : pouvez-vous nous donner plus de détail sur l'amortissement du préavis 2011.03 (durée, date d'échéance) et sur le calcul du montant de 129.5k ?  
→ 2011.03.1720 (compte annexé), solde initial à amortir CHF 806'058.-- ; total amortissement : CHF 710'058.-- (14 exercices) ; solde à amortir CHF 96'000.-- ;  
détail comptes 312- : Eau + Electricité+ Chauffage Fontadel à 0 (126'300.- de différence)  
Electricité des CVE fondations des acacias sur 8 mois au lieu de 12 (3'200.- de différence)
7. 313 : pouvons-nous avoir du détail sur le Idem ?  
Achat produits alimentaires : Fondations des acacias 8/12, mais légère augmentation = -40'300.-
8. 314 : pouvons-nous avoir le détail des 17.9 k ?  
15'200.- de suppression entretien Fontadel et 2'700.- Acacias
9. 331 : va avec question sur 312. Pouvons-nous avoir le détail des 56k ?  
Prévu au budget 1.0 : 40'000.-  
Effectif au budget 2.0 : 96'000.- (fin amort.)
10. 351 : Peut-on avoir le détail entre les 2 justifications ?  
Explication sur PPT  
Retour péréquation : 2300.4521.000 : +11'007'000  
Facture sociale : 7200.3515.000 : -11'615'000.-

Réforme policière cantonale : 6100.3511.000 : -392'000.-  
Somme : 1'000'000.-

11. 352 : le différentiel est différent du montant de la contribution de la ville de Prilly au fonds de rénovation du CSM qui est de 93.4 dans la réponse de l'interpellation à la COFIN vs 91.7 ici. Pourquoi cette différence ?

→ 3523.003-1730 : écart de +93'400 .-- ; 3525.005-7132 : écart de CHF -1'700.—(CVE Les Acacias)

12. 381 : l'amendement de la COFIN était de 2.996 et le différentiel ici est de 2.085 : pouvez-vous nous expliquer cet écart ?

Différence de 910'700 : 650'000.- taxes de raccordement et 165000 augmentation conso eau + adaptation salaires, etc. => équilibrage compte

13. 40 : avez-vous étudié dans votre revue du budget une révision des impôts, sachant que vous deviez avoir à ce jour une vision plus précise des encaissements 2024 ?

Par prudence, et n'ayant pas encore tous les chiffres 2024, cela n'a pas été revu.

14. Avez-vous pris en compte la révision des franchises de droit de succession et donation en vigueur à partir du 01.01.25 (voté par le GC avec le budget 25) ? celle-ci devrait avoir un impact négatif ?

Non, mais il s'agit d'une estimation grosse maille (moyenne des précédentes années) et cela aura un impact négligeable.

15. 423 : pouvons-nous avoir le détail de ce qui constitue cette augmentation de revenu, sachant que l'amendement était une diminution de revenu ?

L'immeuble préempté des Passiaux va permettre une rentrée financière supérieure (165'000.-) à ce que nous n'allons pas toucher du DDP sur Gd-Vigne 11 (148'000.-).

16. 434 : comment expliquer cette forte augmentation ? S'agit-il d'un oubli lors de l'établissement initial du BU25 ?

Le budget a été calculé sur une base moyenne des dernières années. Or, le fort développement et la fin de certains chantiers va apporter d'importantes taxes de raccordement.

17. 439 : peut-on avoir le détail des variations sur les autres recettes ?

Entrées piscine de Fontadel

18. 451 : peut-on plus de précision sur le commentaire / sur le détail ?

Subventions de la FAJE moins importantes (acacias)

19. Page 10 : le tableau de suivi des EPT est plus détaillé mais ne correspond pas au vœu n°2 de la COFIN qui proposait de voir les éventuelles évolutions en cours d'année. A quoi correspond le 2.0 en bas du tableau ?

Au vu du temps à disposition (15 jours), le tableau a été adapté au mieux. Le 2.0 correspond à l'augmentation effective d'EPT, une fois déduit le transfert Acacias-Commune.

20. Page 10 : les apprentis sont-ils répartis par section ? Si oui, il serait bien de les ajouter au tableau.

Les apprentis « tournent » dans l'administration, dans les écoles, etc. Il n'est donc pas possible de les affecter à des sections en particulier.

21. Page 10 - section 15 : nous ne comprenons pas le commentaire avec la mention d'un poste de CDD, cette notion nous semble nouvelle.

Le préavis pour l'élaboration d'un plan climat (09-2022) nous a permis d'engager une chargée de projet climat durabilité. Au vu du nombre de projets, un passage à 80 % est souhaité (financé par le fonds plan climat). A noter que cette demande figurait déjà au budget 1.